

Ville de La Tour-de-Peilz

Plan Directeur de la Mobilité

Portefeuille de mesures



1. Objet
2. Calendrier de projet
3. Mesures sur la mobilité cyclable et piétonne
4. Mesures sur les transports publics
5. Mesures sur le réseau routier
6. Mesures sur le stationnement voitures
7. Mesures de gestion et promotion de la mobilité durable

Version du 19 septembre 2023

Approuvé le 26 juin 2023 par la Municipalité de La Tour-de-Peilz

Impressum

Mandant

VILLE DE
LA TOUR-
DE-PEILZ

Direction de projet

Mathilde Geiges, Ingénieure civile EPFL
Damian Seoane Gomez, Géographe-urbaniste, M.Sc. en Urbanisme durable et aménagement des territoires (UNIL)

Collaboration au projet

Sylvain Badan, Géographe-urbaniste, M. Sc. en développement territorial (UNIGE)

Photo de titre

r-eal.ch

Table des matières

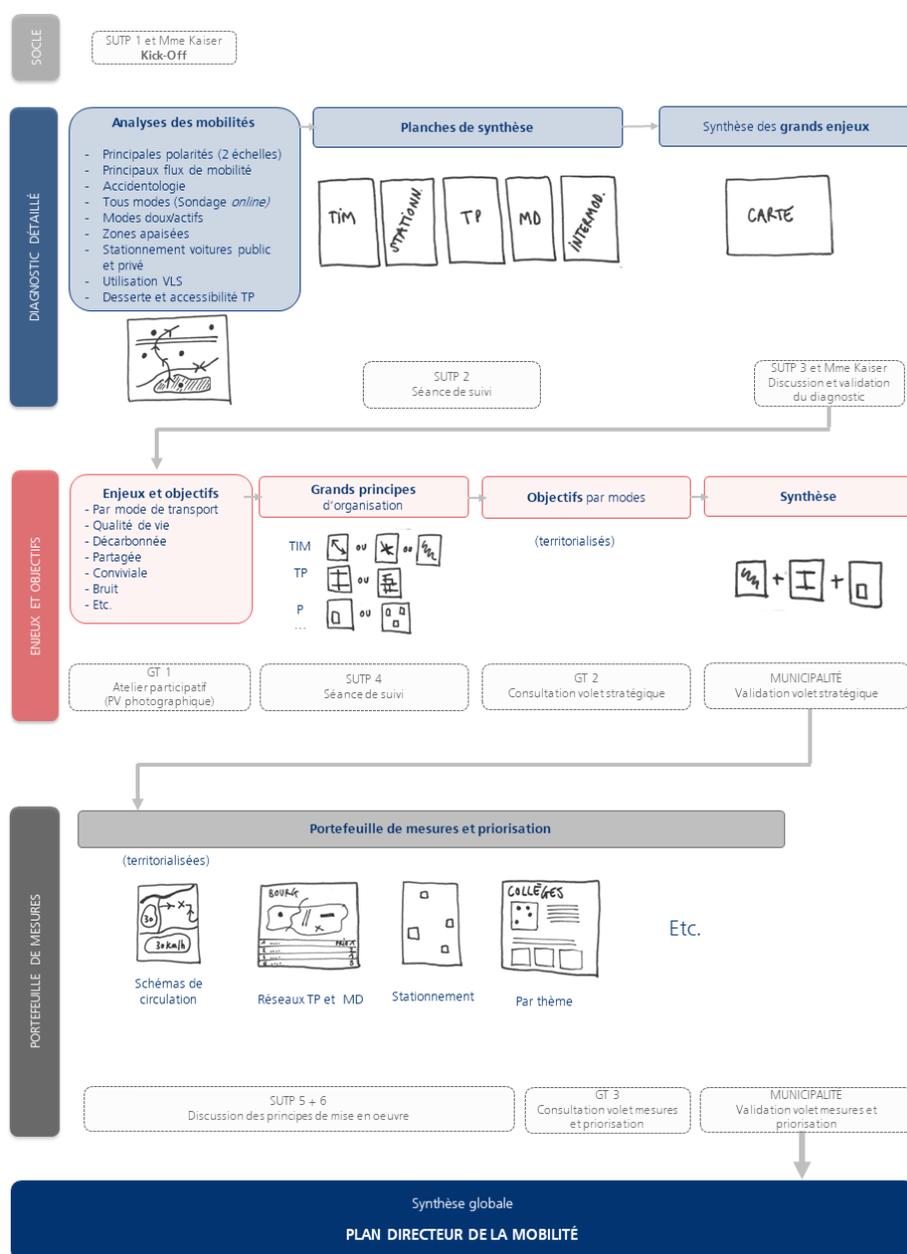
1	Objet	4
2	Calendrier de projet	4
3	Mesures sur la mobilité cyclable et piétonne	6
4	Mesures sur les transports publics	17
5	Mesures sur le réseau routier	21
6	Mesures sur le stationnement voitures	28
7	Mesure de gestion et promotion de la mobilité durable	33

1 Objet

Un Plan Directeur de la Mobilité (PDM) est un outil de planification et opérationnel pour anticiper, orienter et accélérer la planification des réseaux, infrastructures et services de mobilité. Dans ce cadre, la Commune de La Tour-de-Peilz souhaite se doter d'un document de planification et de priorisation de la mobilité multimodale. Le document orientera la politique communale en matière de mobilité et constituer un tableau de bord des différentes mesures. Il contribuera également à la planification intercommunale de la mobilité de l'Agglomération Rivelac.

Afin de répondre au besoin d'élaboration d'un Plan Directeur de la Mobilité, le SUTP a approché le Büro für Mobilität AG afin d'accompagner la Ville de La Tour-de-Peilz dans ce processus. Le projet a débuté en février 2022.

2 Calendrier de projet



Le diagnostic de mobilité multimodale a été réalisé entre février et juin 2022. Ce dernier a été présenté au Groupe de Travail (GT) en première partie de l'atelier participatif (1^{er} septembre 2022).

En seconde partie de l'atelier participatif, les participant-es ont pu, sur la base des enjeux identifiés, réfléchir et formuler des mesures phares à mettre en œuvre pour répondre aux besoins de mobilité des boéland-es. La synthétisation des discussions a permis de dresser des objectifs et des principes d'actions. Ces objectifs ont été validés par la Municipalité de La Tour-de-Peilz en janvier 2023.

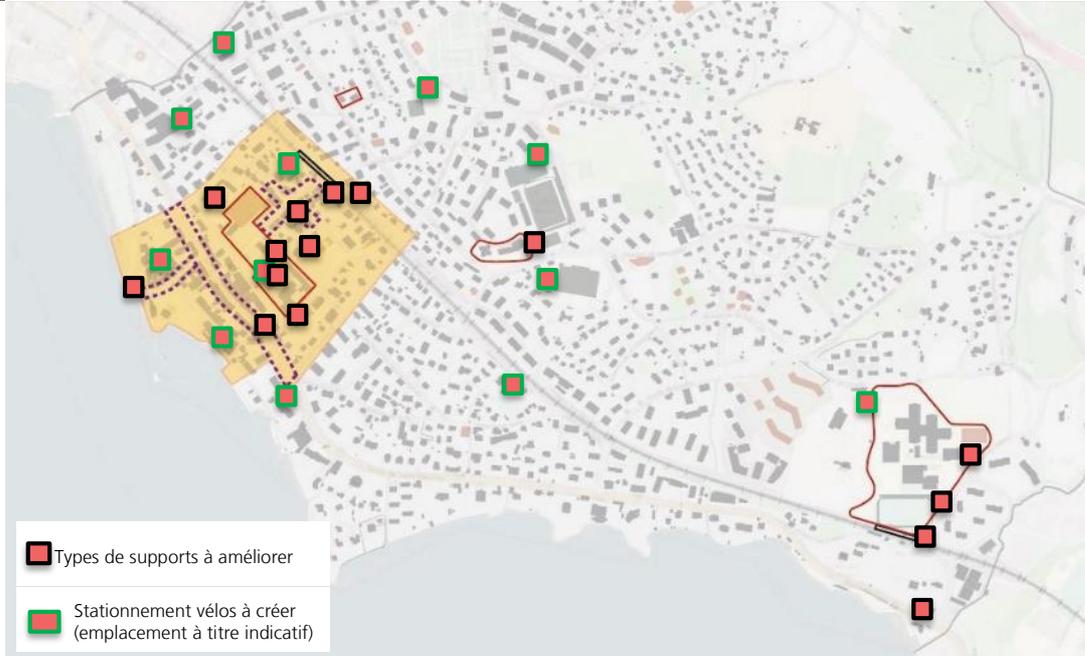
En dernier lieu, le volet opérationnel a pour but de détailler les mesures issues du volet stratégique. Dans ce cadre, les 24 fiches de mesures intègrent les différents éléments à tenir compte pour poursuivre la concrétisation des mesures à court, moyen et long terme.

En termes de priorisation, la répartition est de :

- **12 mesures**, classées selon un degré de priorité **A (2023-2025)**
- **7 mesures**, classées selon un degré de priorité **B (2026-2029)**
- **5 mesures**, classées selon un degré de priorité **C (2030-2033)**

Les critères déterminants et objectifs choisis pour établir les degrés de priorité sont l'efficacité, la visibilité, l'horizon de réalisation et l'ordre de grandeur en termes financiers.

3 Mesures sur la mobilité cyclable et piétonne

<p>Mesure 1</p> <p>Développer et améliorer l'offre en places de stationnement vélos à des emplacements centraux</p>	<p>Niveau de priorité</p> <p>A</p>
<p>Mesure infrastructurelle de mobilité cyclable</p>	
 <p> Types de supports à améliorer Stationnement vélos à créer (emplacement à titre indicatif) </p>	
<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager la pratique du vélo sur l'ensemble du territoire communal avec une offre de stationnement dense et de qualité - Permettre un haut niveau de qualité pour le stationnement des cycles 	
<p>Opportunité</p> <p>Le mode de transport avec le vélo est « porte-à-porte », c'est-à-dire que le cycliste cherche à stationner au plus proche de sa destination. Afin de compléter l'offre en stationnement existante, il est nécessaire de densifier le nombre d'emplacement centraux où il est possible de stationner le vélo.</p> <p>De nombreux supports à vélos ne répondent pas aux standards de qualité optimaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter l'infrastructure du stationnement vélos si nécessaire (mise à niveau du type de support, couverture, redimensionnement de l'offre) - Prévoir une offre de places de stationnement pour les vélos spéciaux à la gare et où le besoin est avéré - Vérifier le dimensionnement de l'offre en places de stationnement vélos aux haltes et arrêts TP 	
<p>Zones concernées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gare CFF de La Tour-de-Peilz, face Sud 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Parking voitures du gymnase de Burier (domanialité : cantonale) - Pôles sportifs - Secteur <i>En la Poteylaz</i> - Av. de Traménaz - Secteur <i>En la Perrausaz</i> - Clos d'Aubonne - L'Escale - Bourg - Place des Anciens-Fossés - Secteur de Burier - Avenue des Alpes (secteur Denner)
Mise en œuvre Responsables de la mise en œuvre :	Service de l'Urbanisme et travaux publics de La Tour-de-Peilz Etat de Vaud
Première étape pour les travaux de planification :	Etablir le besoin en places de stationnement vélos par emplacement
Coordination :	Etat de Vaud / propriétaires privés
Financement et sources:	Source de financement communal et cantonal (parking du gymnase de Burier) Coûts* par place vélo à l'air libre : CHF 300 – 500.- Coûts* par place vélo couvert : CHF 1'000 – 2'000.- <i>*Source : Stationnement des vélos, OFROU, 2008</i>
Mesures liées :	-

<p>Mesure 2</p> <p>Renforcer la cyclo-conformité des axes routiers</p>	<p>Niveau de priorité</p> <p>B</p>
<p>Mesure infrastructurelle de mobilité cyclable</p>	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les cyclistes sur des axes routiers majeurs - Encourager la pratique du vélo au quotidien et pour les loisirs 	
<p>Opportunité</p> <p>La création et le renforcement des standards d'aménagements cyclables rendent possible la pratique du vélo par tous les publics-cibles.</p> <p><u>Recommandation 1</u> : Séparation des cycles sur le tronçon de la RC 780, si techniquement possible (lors de l'étude faisabilité et/ou d'avant-projet)</p> <p><u>Recommandation 1bis</u> : Apaisement des vitesses à 30km/h en localité</p> <p><u>Recommandation 2</u> : Aménagement de bandes cyclables de 1.80m. des deux côtés de la chaussée, si les gabarits sont suffisants.</p> <p><u>Recommandation 3</u> : Intégrer les besoins de protection des cycles aux aménagements en cours de planification.</p> <p><u>Recommandation 4</u> : Etudier la faisabilité d'ouvrir des contre-sens cyclables sur les tronçons où cela est techniquement possible.</p> <p>Sur le reste des tronçons, le régime à 30km/h satisfait les conditions de sécurité des cycles.</p>	

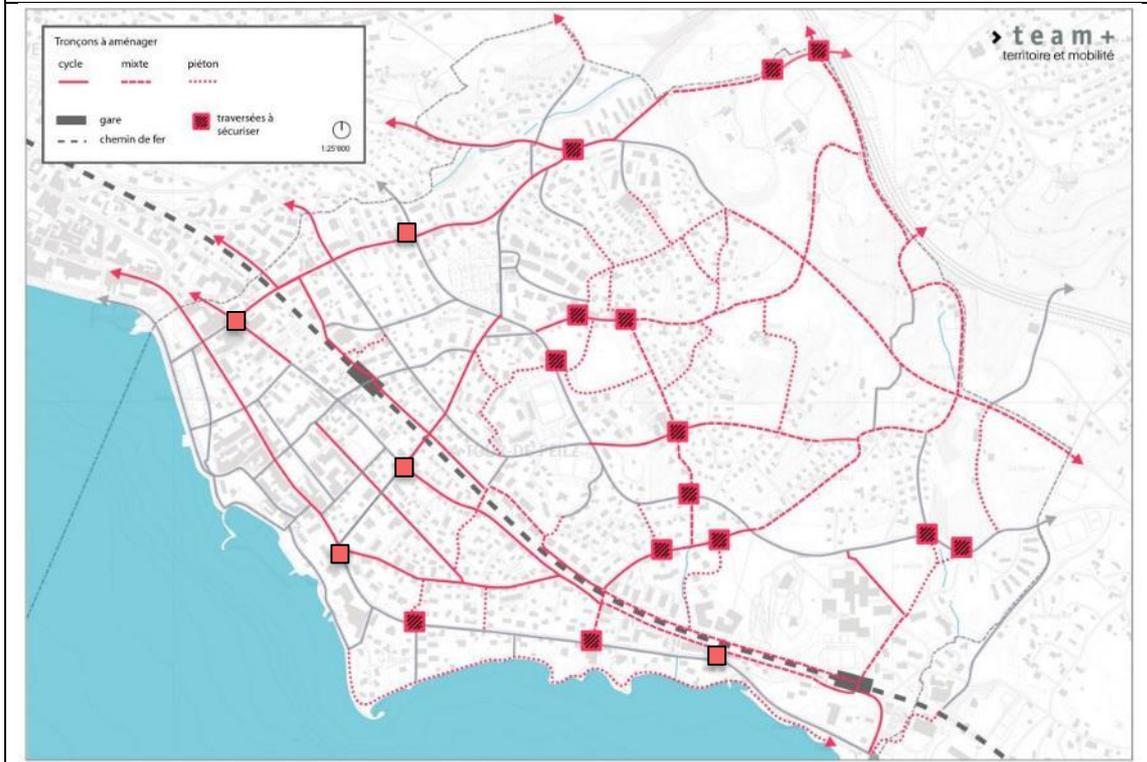
Zones concernées	<ul style="list-style-type: none"> - Grand-Rue/St-Maurice/D'Entre-Deux-Villes - Av. des Baumes - Route de Blonay - Av. des Alpes - Av. de la Perrausaz - Av. de Pérouge - Route de Chailly - Ch. de la Paisible - Ch. du Cèdre - Rue du Bourg-Dessous
Mise en œuvre Responsables de la mise en œuvre :	Service de l'Urbanisme et travaux publics de La Tour-de-Peilz Agglo Rivelac
Première étape pour les travaux de planification :	Etablir des études préliminaires pour les aménagements des tronçons
Coordination :	Services cantonaux de l'Etat de Vaud (DGMR)
Financement et sources:	Source de financement communal sur le réseau routier communal (> CHF 50'000.-) Source de financement cantonal sur le réseau routier cantonal (> CHF 50'000.-)
Mesures liées :	-

<p>Mesure 3 Diagnostiquer et analyser les besoins d'offre de bancs publics</p>	<p>Niveau de priorité B</p>
<p>Mesure infrastructurelle de mobilité piétonne</p>	
 <p style="text-align: right; font-size: small;">©Bankkultur</p>	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conforter et rendre attrayant les itinéraires pédestres - Améliorer la qualité de séjour dans l'espace public 	
<p>Opportunité</p> <p>Favoriser et conforter la mobilité piétonne des seniors en aménageant un réseau de bancs suffisamment dense et attrayant.</p>	
<p>Zone concernée</p>	<p>Territoire communal</p>
<p>Mise en œuvre</p> <p>Responsable de la mise en œuvre</p>	
<p>Service de l'Urbanisme et travaux publics de La Tour-de-Peilz</p>	
<p>Première étape pour les travaux de planification :</p>	<p>Établir un diagnostic de l'offre de bancs public sur le territoire communal</p>
<p>Coordination :</p>	<p>-</p>
<p>Financement et sources:</p>	<p>Source de financement communal (< CHF 50'000.-)</p>
<p>Mesures liées :</p>	<p>-</p>

Mesure 4 Sécurisation des abords des sites d'accueils des enfants	Niveau de priorité A
Mesure infrastructurelle de mobilité piétonne	
 <p>© Bureau ATE-ROMAND</p>	
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Conforter et sécuriser les itinéraires à pied des écoliers-ères - Encourager la pratique de la marche auprès des enfants et jeunes 	
Opportunité <p>Garantir la sécurité des itinéraires vers les établissements scolaires permet aux enfants et jeunes de pouvoir s'y rendre sans l'appui des parents. De plus, l'élaboration d'un Plan de mobilité scolaire permet également de répondre à des enjeux de qualité de vie de santé et d'environnement. Cette mesure a fortement été sollicité lors du sondage en ligne (cf. diagnostic).</p>	
Zones concernées	Garderie et UAPEs de Vassin Garderie Croq'lune Garderie Vilarose Collège et école enfantine de Bel-Air Ecole Cadet-Rousselle et garderie Yakari Collège de Courbet Collège des Mousquetaires Collège des Marronniers UAPE Terreaux / UAPE Grand-Rue
Mise en œuvre	
Responsable de la mise en œuvre	Service de l'Urbanisme et travaux publics de La Tour-de-Peilz
Première étape pour les travaux de planification :	Etablir un diagnostic de la situation et des besoins pour chaque site d'accueil des enfants <i>NB : un besoin peut être un plan de mobilité scolaire</i>
Coordination :	Etat de Vaud (Ecoles de La Tour-de-Peilz), FSAT (Structures d'accueil pré et para-scolaires)
Financement et sources:	Source de financement communal (< CHF 50'000.-)

Mesure 5	Niveau de priorité
Sécurisation de cheminements, traversées et carrefours pour les modes doux	A

Mesure infrastructurelle de mobilité douce



Objectifs

- Conforter et sécuriser les itinéraires à pied et à vélo des écoliers-ères
- Encourager la pratique de la marche et du vélos pour tous

Opportunité

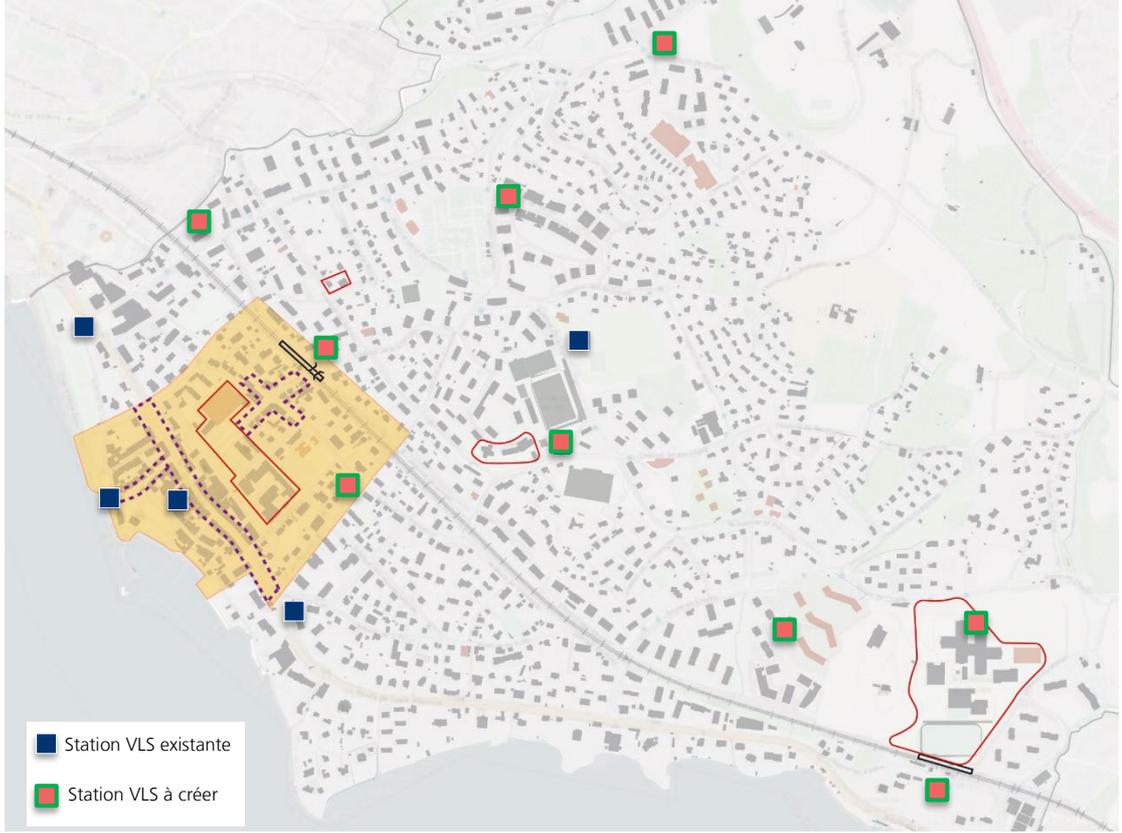
Une traversée insécurisée constitue un frein pour la pratique de la marche et du vélo au quotidien. Afin d’offrir le plus de sécurité, notamment aux publics les plus vulnérables, certaines traversées sont à assainir en priorité.

Les carrefours et les giratoires sont des points durs dans la circulation et la sécurité des cyclistes et piétons. L’attractivité des itinéraires à vélo et piétons passe par la sécurisation des carrefours majeurs de La Tour-de-Peilz.

Zones concernées	<ul style="list-style-type: none"> - Carrefour : Route de St-Maurice / Ch. de la Becque - Carrefour : Route de St-Maurice / Route de Chailly - Carrefours : Routes de Chailly / Routes de Chailly - Carrefour : Ch. du Grammont / Av. de Pérouge - Carrefour : Ch. des Vignes / Ch. de Béranges - Carrefour : Ch. des Vignes / Ch. des Bulessees - Carrefour : Av. des Beaumes / Av. de Bel-Air - Carrefour : Route de Blonay / Ch. de l’Auverney
------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Giratoire : Route de Blonay / Ch. des Boulingrins - Carrefour : Ch. des Murs-Blancs / Route de Blonay - Carrefour Alpes/Oyonne/Clos-d'Aubonne - Carrefour St-Maurice/Baumes/Sully - Carrefour St-Maurice/Cèdre - Carrefour Vignes/Pérouge - Giratoire Baumes/Traménaz - Giratoire Baumes/Perrausaz - Giratoire Arcangier/Murs-Blancs
Mise en œuvre	
Responsable de la mise en œuvre	Service de l'Urbanisme et travaux publics de La Tour-de-Peilz
Première étape pour les travaux de planification :	Etablir des études d'avant-projet pour la sécurisation des carrefours et giratoires
Coordination :	Services cantonaux de l'Etat de Vaud (DGMR)
Financement et sources:	<p>Source de financement communal sur le réseau routier communal</p> <p>Source de financement cantonal sur le réseau routier cantonal</p>
Mesures liées :	Mesure 4 - Sécurisation des abords des sites d'accueils des enfants

<p>Mesure 6</p> <p>Financement des livraisons à vélo à domicile en faveur des boéland e s</p>	<p>Niveau de priorité</p> <p>B</p>
<p>Mesure de gestion de la mobilité douce</p>	
<div style="text-align: center;">  <p>©Dring Dring Riviera</p> </div>	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire le réflexe de la voiture dans les déplacements liés aux achats - Diminuer les émissions de GES sur le territoire communal 	
<p>Opportunité</p> <p>En Suisse, environ trois quarts des trajets pour faire des achats sont inférieurs à 5 kilomètres et 40 % de ces trajets sont effectués en voiture. Il existe un potentiel important d’effectuer les achats sans voiture afin de diminuer les émissions de GES.</p> <p>Le service de livraison à vélo à domicile nommé Dring Dring Riviera est déjà disponible au sein de La Tour-de-Peilz, en tant que lieu de livraison et partenaire du réseau. Le financement gratuit des livraisons à vélo pour les habitants de La Tour-de-Peilz permettrait de diminuer les émissions de GES et de contribuer à des achats plus durables.</p>	
<p>Zone concernée</p>	<p>Territoire communal</p>
<p>Mise en œuvre</p> <p>Responsable de la mise en œuvre</p>	<p>Service de l’Administration générale</p> <p>Service de l’Urbanisme et travaux publics de La Tour-de-Peilz (rôle de coordination)</p>
<p>Première étape pour les travaux de planification :</p>	<p>Etudier la faisabilité de financement de la gratuité des livraisons à domicile pour les habitants de la ville de La Tour-de-Peilz et le montant possible à allouer</p>
<p>Coordination :</p>	<p>vélocité riviera Sàrl</p>
<p>Financement et sources:</p>	<p>Source de financement communal (Degré de financement variable selon les besoins et les ambitions de la Ville de La Tour-de-Peilz)</p>
<p>Mesures liées :</p>	<p>-</p>

<p>Mesure 7</p> <p>Réseau de minimum 10 stations de vélos (électriques) en libre-service</p>	<p>Niveau de priorité</p> <p>A</p>
<p>Mesure de gestion de mobilité douce</p>	
	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire le réflexe de la voiture dans les déplacements - Diminuer les émissions de GES sur le territoire communal 	
<p>Opportunité</p> <p>Les vélos (électriques) en libre-service sont un moyen de transport flexible (24h./24h. et 7j. sur 7j.) et durable. Il joue un rôle important dans le dernier kilomètre. Son déploiement est déjà établi à certains emplacements centraux à La Tour-de-Peilz.</p> <p>Ce service de mobilité s'inscrit dans la stratégie de mobilité douce de La Tour-de-Peilz et permet d'étoffer une offre de mobilité multimodale, durable et inclusive.</p>	

Zones concernées	<ul style="list-style-type: none"> - Gare CFF de La Tour-de-Peilz, face Nord - Secteur <i>En Traménaz / Es Baumes</i> - Secteur <i>Entre deux Crêts</i> - Secteur <i>En Bécheresse</i> - Secteur <i>L'Auverney</i> - Gare CFF de Burier, face Sud - Quartier En Sully - Secteur Burier Nord - Secteur Denner
Mise en œuvre	
Responsable de la mise en œuvre :	Service de l'Urbanisme et travaux publics de La Tour-de-Peilz
Première étape pour les travaux de planification :	Planification du déploiement de nouvelles stations VLS avec le partenaire de prestations concerné et AggloRiviera Définir un contrat de concession
Coordination :	AggloRiviera et Publibike
Financement et sources:	Source de financement communal / (Degré de financement variable selon les clés de répartition financière)
Mesures liées :	-

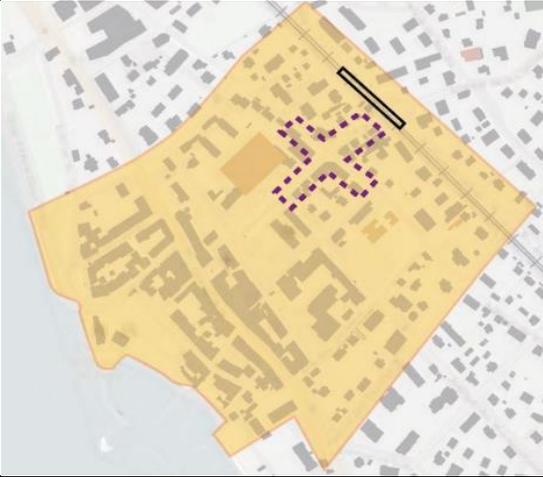
4 Mesures sur les transports publics

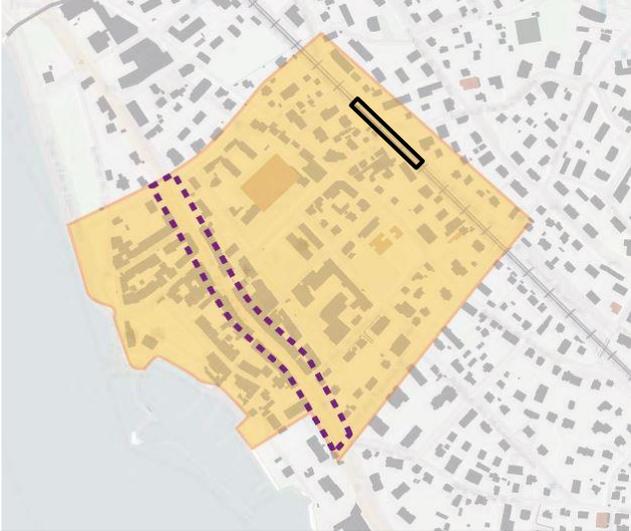
<p>Mesure 8</p> <p>Mettre en conformité l'ensemble des arrêts de bus et ses accès</p>	<p>Niveau de priorité</p> <p>A</p>
<p>Mesure infrastructurelle de transports publics</p>	
 <p style="text-align: right; font-size: small;">©OFT</p>	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'intermodalité entre les transports publics et la mobilité douce - Être en conformité avec l'article 22 de la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées 	
<p>Opportunité</p> <p>Au stade d'avant-projet des futures requalifications routières et lors de la prochaines refonte du réseau de lignes de bus, une prise en compte de l'article 22 LHand doit être effectuée.</p>	
<p>Zones concernées</p>	<p>Arrêts et haltes des bus VMCV</p>
<p>Mise en œuvre</p> <p>Responsables de la mise en œuvre :</p>	<p>Service de l'Urbanisme et travaux publics de La Tour-de-Peilz</p> <p>VMCV</p>
<p>Première étape pour les travaux de planification :</p>	<p>Etablir des plans d'exécution pour la mise en conformité des haltes et arrêts</p>
<p>Coordination :</p>	<p>VMCV</p>
<p>Financement et sources:</p>	<p>Source de financement communal</p>
<p>Mesures liées :</p>	<p>-</p>

<p>Mesure 10</p> <p>Restructurer l'architecture des lignes de bus VMCV sur le territoire communal</p>	<p>Niveau de priorité</p> <p>B</p>
<p>Mesure de gestion de transports publics</p>	
	
<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité de la desserte des bus VMCV sur le territoire communal - Améliorer la connectivité entre les liaisons de bus et CFF grandes lignes (gare de Vevey) - Etudier l'opportunité et faisabilité de desservir la gare de La Tour-de-Peilz avec une nouvelle ligne de bus 	
<p>Opportunité</p> <p>Avec une desserte en bus renforcée sur le territoire (inter-)communal, l'usage des transports publics devient plus attractif pour les différents publics-cibles (pendulaires, jeunes, âgés, etc.).</p>	
<p>Zone concernée</p> <p>Territoire communal</p>	
<p>Mise en œuvre</p> <p>Responsables de la mise en œuvre :</p>	<p>Service de l'Urbanisme et travaux publics de La Tour-de-Peilz</p> <p>VMCV</p> <p>Agglo Rivelac</p>
<p>Première étape pour les travaux de planification :</p>	<p>Etude VMCV intercommunale en cours, coordonnée avec le projet d'agglomération de 5ème génération</p>

Coordination :	Service de l'Urbanisme et travaux publics de La Tour-de-Peilz VMCV Agglo Rivelac
Financement et sources:	Sources de financement : communal et VMCV
Mesures liées :	Mesure 8

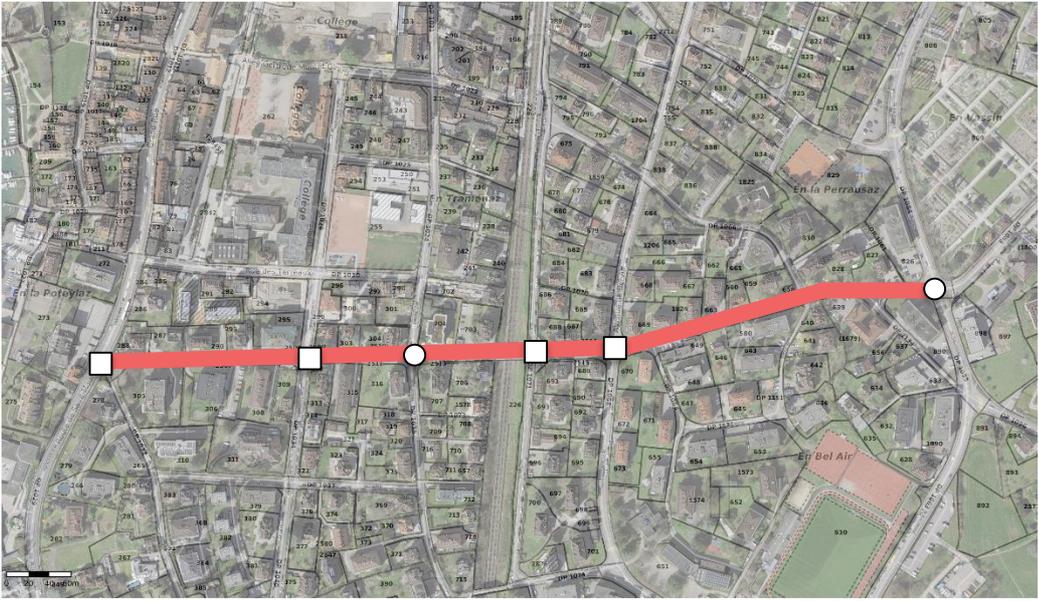
5 Mesures sur le réseau routier

Mesure 11 Requalification routière du secteur sud de la gare (Av. de la gare, Av. du Clos-d'Aubonne et Traménaz)	Niveau de priorité A
Mesure infrastructurelle	
	
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Pacifier et rééquilibrer l'espace dévolu aux différents modes de déplacement - Améliorer la qualité de l'espace public - Privilégier la pratique des mobilités douce dans le centre-ville 	
Opportunité Le secteur sud de la gare CFF de La Tour-de-Peilz présente un espace encore fortement dévolu à l'automobile. La population estime important a plus de 50% d'aménager une zone de rencontre au sud de la gare afin d'améliorer la qualité de l'espace public et les mobilités douces.	
Zones concernées	Avenue de la Gare, Avenue du Clos-d'Aubonne et Avenue de Traménaz
Mise en œuvre Responsables de la mise en œuvre :	Service de l'Urbanisme et travaux publics de La Tour-de-Peilz
Première étape pour les travaux de planification :	Etablir un concept de requalification de l'espace public dans le secteur sud de la gare CFF
Coordination :	Services communaux
Financement et sources:	Source de financement communal (estimations) : Av. de la Gare : CHF 1'500'000.- / Av. du Clos-d'Aubonne : CHF 1'000'000.- / Av. de Traménaz 1-29 : CHF 1'000'000.-
Mesures liées :	-

<p>Mesure 12</p> <p>Requalification de la Grand-Rue</p>	<p>Niveau de priorité</p> <p>C</p>
<p>Mesure infrastructurelle</p>	
	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pacifier et rééquilibrer l'espace dévolus aux différents modes de déplacement - Améliorer la qualité de l'espace public - Privilégier la pratique des mobilités douce dans le centre-ville 	
<p>Opportunité</p> <p>Le périmètre de la Grand-Rue concentre de nombreuses activités commerciales, de loisirs et récréatives. Du point de vue de la mobilité, le régime de vitesse actuel est de 50km/h et compte un trafic journalier moyen de 12'000 véh./jour. Une requalification de la Grand-Rue permettrait d'apaiser le trafic journalier et d'améliorer la qualité de l'espace public.</p>	
<p>Zone concernée</p>	<p>Grand-Rue</p>
<p>Mise en œuvre</p>	
<p>Responsables de la mise en œuvre :</p>	<p>Service de l'Urbanisme et travaux publics de La Tour-de-Peilz</p>
<p>Première étape pour les travaux de planification :</p>	<p>Etablir un concept de requalification de l'espace public routier</p>
<p>Coordination :</p>	<p>Services communaux / Canton de Vaud / Agglo Rivelac</p>
<p>Financement et sources:</p>	<p>Source de financement communal, cantonal, agglomération (env. CHF 1'300'000.-)</p>
<p>Mesures liées :</p>	<p>-</p>

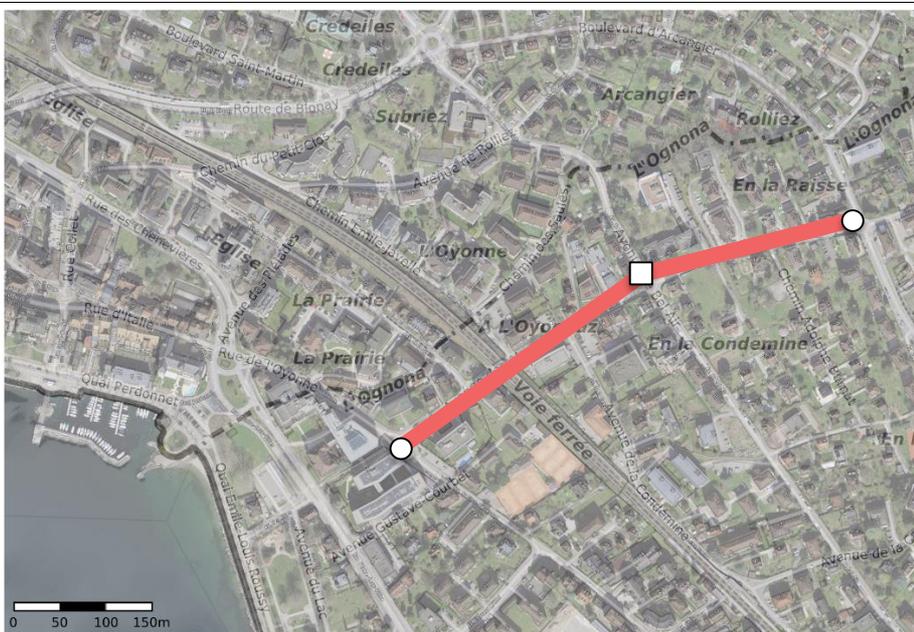
<p>Mesure 13</p> <p>Harmoniser les régimes de vitesse à 30km/h</p>	<p>Niveau de priorité</p> <p>A</p>
<p>Mesure infrastructurelle</p>	
 <p>The map shows the town of La Tour-de-Peilz with various road networks. Existing 30km/h zones are highlighted in pink, covering several residential and commercial areas. Projected 30km/h or 30km/h zones are outlined in orange, extending to major roads and surrounding areas. A legend in the bottom right corner identifies the colors: pink for 'Zone 30 existante' and orange for 'Zone 30 ou 30km/h projeté'.</p>	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les nuisances du trafic motorisé sur une majorité des axes routiers de desserte locale - Orienter les flux motorisés sur les niveaux hiérarchiques du réseau routier appropriés 	
<p>Opportunité</p> <p>Afin d'apaiser le trafic motorisé dans les quartiers et aux abords des établissements scolaires, le régime de vitesse à 30km/h améliore la sécurité et les nuisances environnementales.</p>	
<p>Zones concernées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur de Béranges / Gregnolet - Secteur des Bulesse / Vignes / Croton - Secteur de Vassin - Secteur de Burier - Secteur sud des voies CFF (Av. des Mousquetaires, Av. de Traménaz, Av. de Sully, Av. de la Paix)

	<ul style="list-style-type: none">- Secteur Blvd. d'Arcangier et av. de Bel-Air Ouest (à coordonner avec la Ville de Vevey)- Secteur de la Chaumény, d'Entre-deux-Crêts, de Genezac
Mise en œuvre	
Responsable de la mise en œuvre :	Service de l'Urbanisme et travaux publics de La Tour-de-Peilz
Première étape pour les travaux de planification :	Mettre en place un plan de mise en œuvre des zones 30 ou axes à 30km/h
Coordination :	-
Financement et sources:	Source de financement communal (> CHF 50'000.-)
Mesures liées :	-

<p>Mesure 14</p> <p>Requalification de l’Avenue des Baumes</p>	<p>Niveau de priorité</p> <p>C</p>
<p>Mesure infrastructurelle</p>	
	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pacifier et rééquilibrer l’espace dévolus aux différents modes de déplacement - Améliorer la qualité de l’espace public 	
<p>Opportunité</p> <p>L’avenue des Baumes assure une connectivité entre le nord et le sud de la commune. Il constitue l’un des axes des plus fréquentés en termes de charges de trafic motorisés (données ASR 2015). La requalification permettra d’améliorer la sécurité des modes doux et de fluidifier le trafic.</p>	
<p>Zone concernée</p>	<p>Avenue des Baumes</p>
<p>Mise en œuvre</p> <p>Responsables de la mise en œuvre :</p>	<p>Service de l’Urbanisme et travaux publics de La Tour-de-Peilz</p>
<p>Première étape pour les travaux de planification :</p>	<p>Etablir un concept de requalification de l’espace public routier</p>
<p>Coordination :</p>	<p>Services communaux / Canton de Vaud / Agglo Rivelac / CFF</p>
<p>Financement et sources:</p>	<p>Sources de financement communal et agglomération (env. CHF 1'700'000.-)</p>
<p>Mesures liées :</p>	<p>-</p>

Mesure 15	Niveau de priorité
Requalification de l’Avenue des Alpes	C

Mesure infrastructurelle



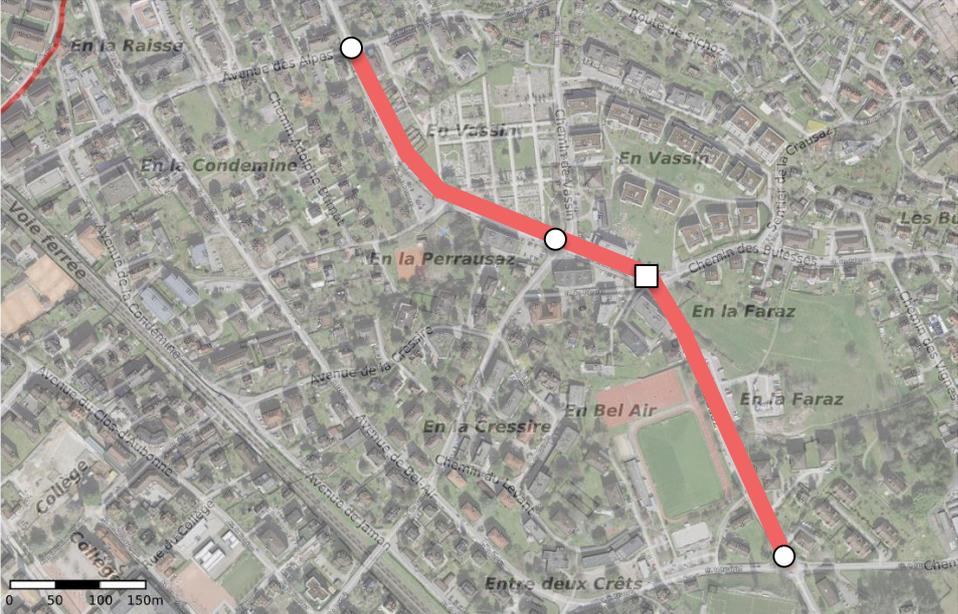
Objectifs

- Pacifier et rééquilibrer l’espace dévolu aux différents modes de déplacement
- Améliorer la qualité de l’espace public

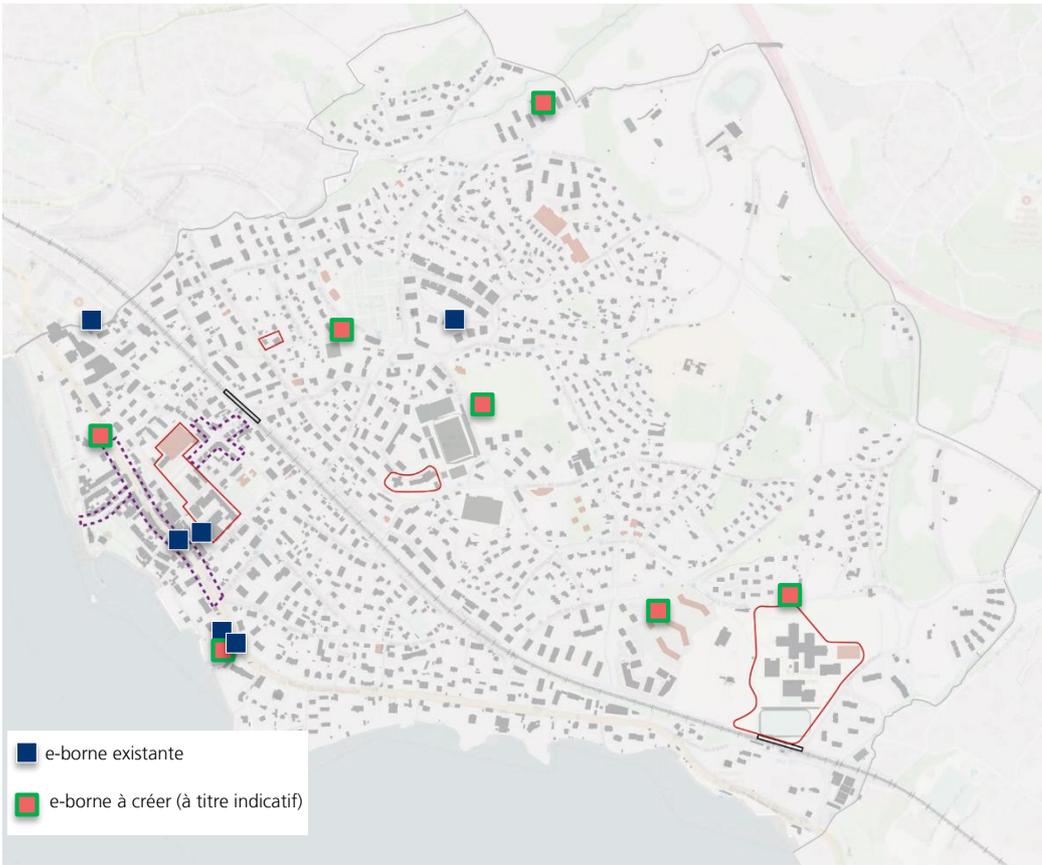
Opportunité

L’avenue des Alpes assure une connectivité entre le nord et le sud de la commune et de l’agglomération Rivelac et constitue l’un des axes des plus fréquentés en termes de charges de trafic motorisés (données ASR 2015). L’avenue des Alpes est définie comme axe principal urbain. La requalification permettra d’améliorer la sécurité des modes doux et de fluidifier le trafic.

Zone concernée	Avenue des Alpes
Mise en œuvre	
Responsables de la mise en œuvre :	Service de l’Urbanisme et travaux publics de La Tour-de-Peilz
Première étape pour les travaux de planification :	Etablir un concept de requalification de l’espace public routier
Coordination :	Services communaux / Canton de Vaud / Agglo Rivelac / CFF
Financement et sources:	Sources de financement communal et agglomération (env. CHF 2'600'000.-)

Mesure 16 Requalification de l'Avenue de Perrausaz	Niveau de priorité C
Mesure infrastructurelle	
	
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Pacifier et rééquilibrer l'espace dévolu aux différents modes de déplacement - Améliorer la qualité de l'espace public 	
Opportunité <p>L'avenue de Perrausaz est l'un des axes les plus fréquentés de La Tour-de-Peilz en termes de trafic motorisé (données ASR 2015) et assure une connectivité entre l'Est et l'Ouest de la commune et de l'agglomération Rivelac. L'avenue de Perrausaz est définie comme axe principal urbain. La requalification permettra d'améliorer la sécurité des modes doux et de fluidifier le trafic.</p>	
Zone concernée	Avenue de Perrausaz
Mise en œuvre Responsables de la mise en œuvre : Première étape pour les travaux de planification : Coordination : Financement et sources:	Service de l'Urbanisme et travaux publics de La Tour-de-Peilz Etablir un concept de requalification de l'espace public routier Services communaux / Canton de Vaud / Agglo Rivelac Sources de financement communal et agglomération (env. CHF 2'000'000.-)

6 Mesures sur le stationnement voitures

<p>Mesure 17</p> <p>Bornes de recharge électrique pour véhicules sur le domaine public à des emplacements centraux</p>	<p>Niveau de priorité</p> <p>A</p>
<p>Mesure infrastructurelle de stationnement</p>	
 <p> ■ e-borne existante ■ e-borne à créer (à titre indicatif) </p>	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les émissions de GES sur le territoire communal et la pollution locale - Encourager la transition vers l'électromobilité 	
<p>Opportunité</p> <p>La transition vers l'électromobilité est un objectif majeur pour atteindre les objectifs climatiques défini au niveau communal, cantonal et national.</p> <p>L'implantation de bornes de recharge électrique sur le domaine public favorise la transition vers des véhicules électriques tant pour les habitants que les visiteurs.</p> <p>La Tour-de-Peilz compte actuellement 6 emplacements à usage public équipés avec des bornes de recharge électrique. L'objectif est de densifier le réseau existant en créant de nouveaux emplacements et en augmentant le nombre de bornes au emplacements existants.</p>	

Zones concernées	<ul style="list-style-type: none"> - Parking des Remparts - Rue du Château - Parkings du pôle sportif - Parking du Gymnase de Burier - Parking devant l'Av. de Perrausaz n°26-32 - Garage ENI (carrefour Entre-deux-Villes / Ch. du Paradis)
Mise en œuvre Responsable de la mise en œuvre :	Service de l'Urbanisme et travaux publics de La Tour-de-Peilz Etat de Vaud
Première étape pour les travaux de planification :	Réaliser une étude stratégique et opérationnelle pour le développement de bornes de recharges électriques pour véhicules (nombre exact, type de recharge, investissements, calendrier de mise en œuvre, etc.)
Coordination :	Service domaines & bâtiments - Secteur énergie Propriétaires privés
Financement et sources:	Source de financement communal *e-Borne de recharge publique : CHF 1'500 – 15'000.- *e-Borne de recharge publique rapide : CHF 30'000 – 80'000.- *tiré de : « Créer le contact, Mobilité électrique et infrastructure », UPSA, Electrosuisse, e'mobile, Forum suisse de la mobilité électrique, opi2020, AES, USIE, 2012 <i>NB : La longueur et le mode de pose du câble d'alimentation peuvent avoir un impact majeur sur les coûts d'investissement.</i>
Mesures liées :	-

Mesure 18 Préciser dans le règlement du plan général d'affectation (RPGA) les bases de détermination du dimensionnement des places de stationnement voitures et vélos	Niveau de priorité B
Mesure de gestion du stationnement	
-	
Objectif <ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser la pratique actuelle de calcul selon les conditions locales particulières en matière de création de places de stationnement dans les nouveaux logements ou activités 	
Opportunité La méthode du dimensionnement des places de stationnement voitures et vélos appliquée actuellement se base sur la norme VSS 40 281 (éd. 2019) et VSS 40 065 (éd. 2019). Afin de clarifier l'interprétation de la norme, via la prise en compte des facteurs de réductions en fonction de la desserte en TP, il est nécessaire de l'inscrire dans le RPGA.	
Zone concernée	Territoire communal
Mise en œuvre Responsable de la mise en œuvre : Service de l'Urbanisme et travaux publics de La Tour-de-Peilz	
Première étape pour les travaux de planification :	Inscrire les bases de détermination du dimensionnement des places de stationnement voitures et vélos dans le règlement du plan général d'affectation (RPGA)
Coordination :	-
Financement et sources:	-
Mesures liées :	-

<p>Mesure 19</p> <p>Tarifier la zone de parcage B1/A2 à CHF 2.-/h. et à une durée max. de 02h00</p>		<p>Niveau de priorité</p> <p>B</p>
<p>Mesure de gestion du stationnement</p>		
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminuer le volume de trafic motorisé non-nécessaire dans le territoire communal - Encourager le parcage de longue durée dans les parkings en ouvrage 		
<p>Opportunité</p> <p>La zone macaron B1 / A2 compte plus de 50 places de stationnement gratuites avec une durée maximale hétérogène allant de 02h. à 03h. Ce secteur est à proximité immédiate du centre-ville et peut être considéré comme à vocation commerciale. Il est recommandé d’harmoniser cette zone avec une tarification similaire au centre-ville (zone macaron A1/A2).</p>		
Zone concernée		Zone macaron B1/A2
<p>Mise en œuvre</p> <p>Responsable de la mise en œuvre :</p>	<p>Service de l’Urbanisme et travaux publics de La Tour-de-Peilz</p> <p>ASR – Association Sécurité Riviera</p>	
Première étape pour les travaux de planification :	Adaptation et installer des nouveaux horodateurs	
Coordination :	-	
Financement et sources:	Financement communal : env. CHF 8'000.-/nouvel horodateur	
Mesures liées :	-	

Mesure 20 Se doter d'une vision communale axée le dimensionnement du stationnement voitures sur le domaine public adéquat	Niveau de priorité A
Mesure de gestion du stationnement	
-	
Objectif <ul style="list-style-type: none"> - Diminuer l'emprise foncière du stationnement voitures sur le domaine public - Maîtriser la génération des volumes de trafic motorisé sur le territoire communal 	
Opportunité Au vu du nombre de places de stationnement voitures sur le domaine privé et de la sous-exploitation du nombre de macarons de stationnement, il paraît probable que le stock de places de stationnement voitures sur domaine public n'est pas en adéquation avec les besoins. Afin de mettre en adéquation l'offre et la demande en places de stationnement voitures sur le domaine public à moyen et long terme et de limiter les volumes de trafic, il est recommandé de se doter d'une vision communale sur le « juste » dimensionnement du stationnement voitures sur domaine public.	
Zone concernée	Territoire communal
Mise en œuvre Responsable de la mise en œuvre :	Service de l'Urbanisme et travaux publics de La Tour-de-Peilz
Première étape pour les travaux de planification :	Etablir une étude stratégique sur le dimensionnement du stationnement voitures sur domaine public à moyen et long terme
Coordination :	Association Sécurité Riviera (ASR)
Financement et sources:	Source de financement communal (> CHF 50'000.-)
Mesures liées :	-

7 Mesure de gestion et promotion de la mobilité durable

Mesure 21 Elaborer un Plan de mobilité des employés de l'Administration communale	Niveau de priorité A
Mesure de gestion multimodale	
-	
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Réduire le réflexe de la voiture individuelle des employés de l'Administration communale dans les déplacements pendulaires et professionnels - Diminuer les émissions de GES au sein de l'Administration communale 	
Opportunité A travers un Plan de mobilité, l'Administration communale est exemplaire en termes de mobilité durable et se montre à la hauteur des enjeux de durabilité.	
Zone concernée	Territoire communal
Mise en œuvre	
Responsable de la mise en œuvre :	Service de l'Administration générale
Première étape pour les travaux de planification :	Élaborer un Plan de mobilité de l'Administration communale avec l'appui du Canton de Vaud et d'un bureau de mobilité spécialisé
Coordination :	-
Financement et sources:	Source de financement communal (< CHF 50'000.-)
Mesures liées :	-

Mesure 22 Sensibiliser la population à la mobilité durable	Niveau de priorité B
Mesure de promotion multimodale	
-	
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Réduire le réflexe de la voiture individuelle dans les déplacements occasionnels et pendulaires - Sensibiliser et promouvoir auprès de la population des comportements de mobilités alternatifs à la voiture individuelle 	
Opportunité A travers la promotion de la mobilité durable, La Tour-de-Peilz encourage ses habitants à se déplacer autrement et met en lumière des initiatives innovantes en termes de mobilité, comme par exemple : Journée du vélo, Parking Day, Journée sans voitures, Semaine de la mobilité, cours pour les seniors « Être et rester mobile », etc.	
Zone concernée	Territoire communal
Mise en œuvre Responsable de la mise en œuvre :	Service de l'Urbanisme et travaux publics de La Tour-de-Peilz L'Escale (Centre de loisirs pour seniors) Service domaines & bâtiments - Secteur énergie
Première étape pour les travaux de planification :	Définir les actions à mettre en place et leur temporalité
Coordination :	-
Financement et sources :	Source de financement communal (< CHF 20'000.-)
Mesures liées :	-

Mesure 23 Diagnostiquer et analyser les besoins de la flotte de véhicules communaux vers des modes de propulsion alternatifs	Niveau de priorité A
Mesure de gestion	
-	
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les émissions de GES sur le territoire communal et la pollution locale - Encourager la transition vers des modes décarbonnés de la flotte communale 	
Opportunité Afin d'être exemplaire en matière de mobilité durable, La Tour-de-Peilz remplacera au fur et à mesure des besoins nécessaires les véhicules communaux thermiques à des modes de propulsion décarbonnés.	
Zone concernée	Territoire communal
Mise en œuvre Responsable de la mise en œuvre :	Service de l'Urbanisme et travaux publics de La Tour-de-Peilz Autres Services communaux
Première étape pour les travaux de planification :	Identifier les véhicules communaux thermiques Déterminer un plan d'action pour remplacer la flotte de véhicule actuelle par des véhicules à propulsion alternative en fonction du renouvellement du parc de véhicules, des besoins et de la faisabilité (disponibilité sur le marché des véhicules)
Coordination :	-
Financement et sources:	Source de financement communal (> CHF 50'000.-)
Mesures liées :	-

Mesure 24 Créer min. 2 nouveaux emplacements pour une offre d'autopartage à des emplacements à fort potentiel	Niveau de priorité A
Mesure de gestion	
	
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'offre d'autopartage électrique sur le territoire communal - Limiter la possession de voitures au sein des ménages 	
Opportunité En convertissant les véhicules thermiques à des modes de propulsion décarbonnés, La Tour-de-Peilz réduit ses émissions de GES et promeut une mobilité plus durable. La population a également manifesté son fort intérêt d'accroître le nombre de véhicules en autopartage.	
Zones concernées	<ul style="list-style-type: none"> - Gare de Burier - Centre-ville - Parking au carrefour Av. de Perrausaz / ch. Adolphe-Burnat - En Sully - En La Crausaz, route de Blonay
Mise en œuvre Responsable de la mise en œuvre :	Service de l'Urbanisme et travaux publics de La Tour-de-Peilz
Première étape pour les travaux de planification :	En collaboration avec la société Mobility, déterminer les emplacements exacts pour 2 nouveaux véhicules à courte terme et le financement
Coordination :	Société Mobility SA Propriétaires privés
Financement et sources:	Source de financement communal (< CHF 50'000.-)